FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

ANNÉE 1919 — THÈSE — N° _

POUR

LE DOCTORAT EN MÉDECINE

PAR

Léon-Charles-Joseph-Guillaume-Augustin BOYER

L'ASSISTANCE PUBLIQUE

A CARCASSONNE

AVANT LA CONSTRUCTION DE L'HOTEL-DIEU

1269-1723

Président : M. VAQUEZ, *professeur*

PARIS
IMPRIMERIE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE
JOUVE & Cie, ÉDITEURS
15, Rue Racine (VIe)

1919

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

LE DOYEN : M. ROGER

ASSESSEUR : G. POUCHET

PROFESSEURS

	MM.
Anatomie	NICOLAS
Anatomie médico-chirurgicale	Auguste BROCA
Physiologie	Ch. RICHET
Physique médicale	WEISS
Chimie organique et Chimie générale	DESGREZ
Bactériologie	BEZANÇON
Parasitologie et Histoire naturelle médicale	N.
Pathologie et Thérapeutique générales	ACHARD
Pathologie médicale	N.
Pathologie chirurgicale	N.
Anatomie pathologique	LETULLE
Histologie	PRENANT
Opérations et appareils	N.
Pharmacologie et matière médicale	POUCHET
Thérapeutique	P. CARNOT
Hygiène	N.
Médecine légale	N.
Histoire de la médecine et de la chirurgie	N.
Pathologie expérimentale et comparée	ROGER
	N.
Clinique médicale	WIDAL
	GILBERT
	CHAUFFARD
Hygiène et clinique de la 1re enfance	MARFAN
Clinique des maladies des enfants	HUTINEL
Clinique des maladies mentales et des maladies de l'encéphale	DUPRÉ
Clinique des maladies cutanées et syphilitiques	JEANSELME
Clinique des maladies du système nerveux	Pierre MARIE
Clinique des maladies contagieuses	TEISSIER
Clinique chirurgicale	DELBET
	QUENU
	LEJARS
	HARTMANN
Clinique ophtalmologique	De LAPERSONNE
Clinique des maladies des voies urinaires	LEGUEU
Clinique d'accouchements	BAR
	COUVELAIRE
	RIBEMONT-DESSAIGNES
Clinique gynécologique	N.
Clinique chirurgicale infantile	N.
Clinique thérapeutique	Albert ROBIN

AGRÉGÉS EN EXERCICE

MM.			
ALGLAVE	GUILLAIN	LOEPER	ROUSSY
BERNARD	JEANNIN	MAILLARD	ROUVIERE
BRANCA	JOUSSET (A.)	MOCQUOT	SCHWARTZ (A.)
BRUMPT	LABBÉ (H.)	MULON	SICARD
CAMUS	LAIGNEL-LAVASTINE	NICLOUX	TANON
CASTAIGNE	LANGLOIS	NOBÉCOURT	TERRIEN
CHAMPY	LECENE	OKINCZYC	TIFFENEAU
CHEVASSU	LEMIERRE	OMBREDANNE	VILLARET
DESMAREST	LENORMANT	RATHERY	ZIMMERN
GOUGEROT	LEQUEUX	RETTERER	
GREGOIRE	LEREBOULLET	RIBIERRE	
GUENIOT	LERY	RICHAUD	

Par délibération en date du 9 décembre 1798, l'Ecole a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées, doivent être considérées comme propres à leurs auteurs et qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

A MES PARENTS

A MES AMIS

A Monsieur le Docteur SÉRIEUX

Médecin en chef de l'Asile de Maison-Blanche

Dont l'aimable érudition nous fut
si souvent d'un grand secours.

A MES MAITRES DE LA FACULTÉ

DE MÉDECINE ET DE L'HOTEL-DIEU

DE TOULOUSE

A MES MAITRES DE LA FACULTÉ

DE MÉDECINE DE PARIS

A MES MAITRES DANS LES HOPITAUX

DE PARIS

Monsieur le Docteur MAUCLAIRE

Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris
Chirurgien de l'Hôpital la Charité

Monsieur le Docteur POTOCKI

Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris
Accoucheur de la Maternité
Chevalier de la Légion d'honneur

Monsieur le Docteur MÉRY

Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris
Médecin de l'Hôpital des Enfants-Malades
Chevalier de la Légion d'honneur

Monsieur le Docteur BRAULT

Médecin de l'Hôpital Lariboisière
Membre de l'Académie de Médecine
Chevalier de la Légion d'honneur

A mon Maître Monsieur le Docteur BONNET

Médecin en chef de l'Asile de Maison-Blanche

Qui a bien voulu nous prodiguer ses conseils autorisés au cours de ce travail.

Aussi comme nous nous sommes toujours intéressés à l'histoire de Carcassonne, nous avons songé dernièrement en parcourant les salles de son Hôtel-Dieu, à faire l'étude des anciens établissements qui l'ont précédé afin de montrer l'importance qu'ils ont eu dans le passé de cette ville.

Nous avons fait part de notre projet au directeur de l'Hôtel-Dieu et celui-ci s'est empressé de mettre à notre disposition les documents qu'il possédait ; qu'il nous soit permis ici de lui adresser tous nos remerciements. Ces documents joints à tous les renseignements que nous avons pu trouver à la bibliothèque municipale, aux archives départementales de l'Aude, aux archives de la Ville de Paris et à la Bibliothèque Nationale, nous ont permis de mettre au jour ce modeste travail.

L'histoire des anciens établissements charitables de Carcassonne est restée confuse jusqu'à ce jour, et les divers historiens du Languedoc qui lui ont consacré dans leur ouvrage un petit chapitre, ne sont d'accord ni sur le nombre, ni sur l'emplacement, ni sur l'époque de fondation de la plupart de ces hôpitaux.

C'est ainsi par exemple que L. Fédié (1) dont *l'histoire de Carcassonne Ville-Basse et Cité* date à peine de 1886, signale seulement comme établissements charitables ayant précédé la construction de

---

1. L. Fédié, *Histoire de Carcassonne. Ville-Basse et Cité*, imprimerie Pomies, Carcassonne.

l'Hôpital-Général : Notre-Dame du bout du pont, Saint-Nicolas, Sainte-Croix, Saint-Jacques et un hôpital de la Charité qu'il paraît confondre d'ailleurs avec les anciens bureaux de *Charité* dont parle Viguerie dans *les Annales du Diocèse de Carcassonne* (1). Il passe sous silence trois établissements importants : l'hôpital Saint-Eloi, l'hôpital des Pauvres et la maladrerie de la Madeleine.

Un autre auteur, le baron Trouvé, dans son ouvrage sur le département de l'Aude (2) cite bien l'hôpital des Pauvres, mais il ignore l'existence de la Maladrerie et de l'hôpital Saint-Eloi. Il est même persuadé qu'il n'y a jamais eu d'hôpital dans la vieille ville : « Il ne paraît pas, dit-il, que la Cité de Carcassonne ait jamais eu d'hospices établis dans sa juridiction ancienne. »

Enfin Devic et Vaissette (3), dans un ouvrage très documenté mais fort ancien sur le Languedoc, ne donnent que quelques renseignements imprécis sur la plupart de ces hôpitaux.

De tous les historiens que nous avons consultés, Cros-Mayrevieille est le seul qui dans son opuscule sur *l'Assistance publique à Carcassonne au*

---

1. Viguerie, *Annales ou Histoire ecclésiastique et civile de la ville et du diocèse de Carcassonne*, 1805. Bibliothèque de Carcassonne.

2. Baron Trouvé, *Description générale et statistique du département de l'Aude*, chez Firmin Didot, Paris 1818.

3. Devic et Vaissette. *Histoire générale de Languedoc*, édition Privat, Toulouse, 1874-1892.

XVIII^e siècle (1), nous ait donné une liste à peu près exacte des anciens asiles ; on ne peut noter dans son ouvrage que l'oubli d'une toute petite maison, l'hôpital de la Conception de la Vierge. Malheureusement l'opuscule de Cros-Mayrevieille très intéressant quoique succint, ne nous donne aucun détail sur les anciens établissements dont nous venons de parler puisqu'il ne s'occupe que de la Charité au XVIII^e siècle.

Aucun historien n'ayant jusqu'à ce jour fait une étude spéciale de l'Assistance publique à Carcassonne dans ces temps anciens, il nous a paru intéressant de l'entreprendre. Nous allons donc essayer de retrouver l'histoire de ces maisons de Charité dans la période la moins connue, c'est-à-dire depuis les origines jusqu'au commencement du XVIII^e siècle, époque où se construisit l'Hôtel-Dieu actuel ; nous montrerons quelle fut leur importance dans une ville qui comptait environ 2.120 feux au début du XIV^e siècle et 2.920 ou 15.204 habitants au XVIII^e siècle; nous rechercherons quel fut leur fonctionnement et nous verrons quels soins elles distribuaient aux malades, à cette époque où les guerres, la famine et les épidémies ont si souvent désolé l'ancien diocèse de Carcassonne.

---

1. *L'Assistance Publique à Carcassonne au XVIII^e siècle et les mémoires de l'intendant de Ballainvilliers*, chez Roudière, Carcassonne. L'édition est épuisée, il en existe un exemplaire à la bibliothèque de la ville de Carcassonne.

PREMIERS ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES
HOPITAL SAINT-ÉLOI
HOPITAL DES PAUVRES

L'origine de la Cité de Carcassonne se perd dans la nuit des temps et les historiens du Languedoc dans leurs laborieuses recherches n'ont pu découvrir la véritable époque de sa fondation. Du temps de César elle était déjà considérable et sa prospérité ne cessa d'augmenter dans la suite. Erigée en épiscopat en 589, il est probable que les évêques la dotèrent de bonne heure d'un asile pour les pauvres. Nous n'avons cependant découvert aucun renseignement, ni dans les historiens, ni dans les archives de la Ville ou de l'hôpital sur la fondation du premier hospice et c'est seulement en 1269 que nous trouvons un document énumérant les hôpitaux des deux villes : « D. Decanus Carcassonæ providit hospitalibus Carcassonæ tam in Civitate et in burgo quam extra. Et primo : Hospitali B. Mariæ Magdalenæ, seu leprosorum, extra Civitatem et Burgum existent et debent succedere infirmis. Item Hospitalibus quæ sunt prope Sanctum Vincentium in burgo de guberna-

tore et magistro que pauperes bene et dubito gubernet » (1).

Donc, d'après ce manuscrit, il existait en 1269 trois hôpitaux : un hôpital consacré à Saint-Eloi situé dans la cité, un hôpital dans le bourg près de Saint-Vincent, et une maladrerie pour les lépreux.

Quelle est la plus aucienne de ces maisons ? C'est sans nul doute celle de la Cité, résidence de l'évêque et du Chapitre cathédral.

L'hôpital Saint-Eloi a laissé peu de traces dans l'histoire de Carcassonne; Devic et Vaissette et après eux Cros-Mayrevieille sont les seuls qui en fassent mention. Avec Cros-Mayrevieille, nous pensons qu'il était sous la dépendance du Chapitre cathédral de Saint-Nazaire qui probablement en nommait le recteur. Situé dans l'intérieur de l'enceinte fortifiée, non loin sans doute de la cathédrale ou de la demeure de l'évêque, il est peu probable qu'il offrit un gîte aux mendiants passagers ; il devait être plutôt destiné aux pauvres de la ville. Soignait-il les malades ? Recueillait-il les enfants trouvés ? Autant de questions auquelles il serait imprudent de vouloir répondre ; tout au plus, peut-on présumer qu'il faisait des distributions de pain conformément aux prescriptions des conciles qui recommandaient aux ecclésiastiques de réserver aux pauvres une partie des offrandes qu'ils recevaient de la piété des fidèles. Il

1. Registre manuscrit. Archives du Chapitre cathédral Carcassonne.

disparut sans laisser de traces, remplacé par des établissements plus récents construits dans la nouvelle ville.

La plus ancienne de ces maisons est l'*Hôpital des Pauvres*. Situé d'abord sur la grand'route de Toulouse à Narbonne, au pied de la Cité, l'ancien asile des pauvres était un refuge tout désigné pour les mendiants, qui passaient devant sa porte. Il existait en 1240 et fut démoli en même temps que les faubourgs pendant les guerres entre les partisans de Trencavel et les troupes du roi de France. Saint Louis le fit reconstruire dans le bourg neuf qui venait d'être créé (1247) et ordonna au sénéchal P. de Autolio de « *restituer à l'hôpital des pauvres des faubourgs de Carcassonne le quart d'un clibanum* (*four*) *qu'il possédait hors de la porte du Salin dans l'ancien bourg de Carcassonne, de lui faire rendre sur estimation le prix des pierres des anciennes constructions, s'il est vrai qu'elles aient été employées aux nouvelles fortifications de la Cité, et d'abandonner à cet hôpital son ancien emplacement pour servir à la culture* ». *Enfin le roi accorda* « *exemption de péage dans toute la sénéchaussée à deux bêtes de somme servant au transport des marchandises utiles à la maison* » (1).

D'après ce qui précède il était donc restitué à l'hôpital le quart d'un four, or ce four était le même

1. Mahul, *Cartulaire et Archives des communes de l'Ancien diocèse de Carcassonne*, chez Didron libraire, Paris, t. VI, p.485. L'Acte d'exécution est daté de mai 1257.

que celui du Chapitre de Saint-Nazaire ; nous sommes donc amenés à penser que c'était le Chapitre de la cathédrale qui avait fondé cet hôpital ; à la même époque ce dernier possédait d'ailleurs une *aumônerie* peu importante.

L'hôpital des Pauvres fut donc reconstruit dans la nouvelle ville qui venait de remplacer les deux faubourgs de Saint-Vincent et de Graveillant incendiés à peu près en entier. Il fut placé près de la nouvelle église de Saint-Vincent et c'est là que nous le trouvons en 1269 comme l'indique le document cité plus haut : « *hospitalibus quæ sunt prope Sanctum-Vincentium* ».

Conformément aux décisions des Conciles, Saint Louis l'exempta de diverses charges : les deux bêtes de somme qu'il possédait furent autorisées à ne payer aucun péage. Cependant il possédait peu de revenus et vivait surtout du produit des quêtes ; aussi en 1565, l'hôpital dans une situation financière probablement difficile, réclama une subvention : « *les administrateurs de l'hôpital délibèrent et prétendent que les évêques étaient tenus d'aumôner les pauvres* (1) ».

Nous voyons encore dans le même historien que son administration était confiée à un grand nombre de personnes, puisqu'en 1579 « *l'évêque, le Chapitre, le juge mage, les consuls et autres habitans notables sont obligez de se trouver aux assemblées pour y*

1. Viguerie, ouvrage cité, t. I, p. 183.

traiter des affaires de l'hôpital, que par deux arrêts du parlement dont l'un est de l'année 1563, l'évêque et le syndic du Chapitre sont tenus de s'y rendre sous peine de 4.000 livres pour chaque contravention que le juge mage est obligé de leur décerner sous semblable peine en son propre et privé nom (1) ».

L'importance de cet hôpital qui paraît avoir toujours été, comme l'indique son nom, uniquement destiné à recueillir les pauvres, diminua peu à peu à mesure que se fondaient de nouveaux établissements vers lesquels allaient les dons des personnes charitables de la ville. La maison devait d'ailleurs tomber en ruine et ne plus être en état d'offrir un abri aux indigents puisque nous lisons dans Devic et Vaissette qu'en 1646 on résolut de construire de nouveaux locaux et que les pauvres furent transportés à *Notre-Dame du bout du pont* maison de charité la plus importante de la ville à cette époque et dont nous parlerons dans la suite. Ce fait est consigné dans le *registre des délibérations municipales de Carcassonne* et a été rapporté par Mahul dans son *Cartulaire:* « janvier 1648. Le Conseil général étant assemblé, MM. les Consuls par l'organe de S^r^ de Cathelan premier d'iceux représenta qu'il avait plu à la divine bonté d'inspirer un dessein du tout céleste et surhumain. savoir de bastir et ériger un hôpital de Charité. Ce projet venu du ciel, ayant été proposé le 24 oct. 1647, il aurait été uniformément, comme

1. Viguerie, ouvrage cité, t. II, p. 603.

dit l'apôtre, reçu, accepté et approuvé de tous en conseil général... agissant donc par ce S^t^ mouvement il aurait été proposé en conseil, pour vous formé le 7 déc. dernier concernant led. hôpital de Charité, de prendre provisoirement le devant de l'hôpital de Notre-Dame du bout du pont répondant au midi, pour là enfermer les pauvres du dit hôpital de Charité, comme aussi pour et avec l'assistance de nous consuls, led. hôpital pouvoir être régi et le revenu administré, il auroit été proposé la nomination des personnes de Mond. S^r^ le Président et juge mage, de M. F. Ducup docteur et avocat, des S^rs^ Antoine Rech bourgeois, François Coutaud et Jean Mas marchands, pour intendants, et du S^r^ Jean Fornier bourgeois, pour trésorier dud. hôpital ».

Les pauvres furent donc transportés dans une aile de l'hôpital Notre-Dame du bout du pont et restèrent là jusqu'à la fondation de l'Hôpital-Général. Ils ne manquèrent de rien et reçurent de nombreux dons ainsi que l'attestent les registres de l'hôpital. On y lit ces lignes à la date de février 1648 : *On était dans l'usage de distribuer chaque dimanche dans chaque paroisse quatre pains bénis de 10 livres chacun, ils furent accordés en nature ou en argent à l'hôpital de Charité. — 100 livres destinées aux aumônes des pauvres passans, sont accordées aux pauvres de l'hôpital de la Charité. Arrérages de 200 livres du legs de feu Pagès, accordés au même hôpital. Bailleures du blé qui se mesure au marché, accordées au même hôpital. Cette bonne année fut si agréable*

à Dieu qu'il fit abonder de toutes parts, led. hôpital, de toutes sortes de commodités, car les Sieurs Recteurs firent de notables réparations aud. hôpital, eurent de quoi acheter les lits, matelas, marfreques, couvertes pour les pauvres, même construire une petite chapelle, à laquelle ils eurent calice d'argent, chasubles, aubes, nappes et autres choses ; ils eurent un prêtre destiné pour instruire les pauvres enfermés, leur faire prier Dieu deux fois le jour, soir et matin, les confesser et leur dire la messe tous les dimanches et fêtes chômables et si à la fin de l'année, on laissa aux Recteurs leurs successeurs une vingtaine de charges de vin, et 15 ou 20 setiers de bled, il resta en outre entre les mains de Sr Fornier, trésorier dud. hôpital, plus de 300 liv. Les Etats lors prochains, se rencontrant en ville, auroient, par l'assistance de Mgr l'Evêque de Carcassonne et sollicitation desd. Recteurs, leur firent don de 600 livres (1).

Les pauvres restèrent là dix-neuf ans environ et furent transportés en 1686 dans les nouveaux locaux qui venaient d'être construits pour eux et qui s'appelaient *l'Hôpital-Général.*

Nous ne suivrons pas les pauvres dans ce nouveau domicile. L'Hôpital Général ayant été inauguré à la fin de l'époque que nous étudions, nous réserverons son histoire et nous parlerons de suite de la troisième maison qui prospérait à Carcassonne en 1269 : la *Maladrerie de la Madeleine.*

1. Mahul, *Cartulaire*, t. VI, p. 485. Extrait du registre de l'hôpital intitulé la Charité.

LA MALADRERIE DE LA MADELEINE
LES LÉPREUX (1)

La lèpre est peut-être de toutes les affections qui ont désolé l'humanité, la plus anciennement connue. Son histoire remonte très loin dans l'antiquité et la plupart des anciens peuples y font allusion. Très répandue en Egypte sous les Pharaons, elle passa avec les Hébreux en Palestine et Moïse dut édicter toute une série de prescriptions qui, rigoureusement exécutées, contribuèrent à diminuer l'intensité du fléau. De la Palestine, elle gagna l'Asie et se propagea en Grèce après les conquêtes d'Alexandre. On la vit plus tard en Italie dans le siècle qui précéda l'ère chrétienne.

En Gaule, elle n'était pas inconnue aux premiers siècles de notre ère, mais elle s'y montra de nouveau avec plus d'intensité aux XII^e^ et XIII^e^ siècles probablement à la suite de l'invasion des Sarrasins. Pépin le Bref, Charlemagne et les gouverneurs de plusieurs

1. Ouvrages consultés : Devic et Vaissette, *Histoire générale de Languedoc*, ; Fédié, *Histoire de Carcassonne ; Ordonnance de Philippe-le-Long contre les lépreux* (Bibl. Ecole des Chartes, 4^e^ série, t III) ; Chrétien, *le Prétendu complot des Juifs et des lépreux en 1327*. Châteauroux, 1877.

provinces, durent édicter des mesures sévères : séquestration des lépreux, autorisation du divorce quand un des conjoints seulement était atteint ; exclusion du droit de bourgeoisie pour les familles qui avaient un lépreux dans leur sein.

On voit, d'après ces faits, que c'est à tort que des écrivains se copiant les uns les autres veulent rendre les Croisades responsables de cette calamité publique, Ce qui est vrai, c'est que ce grand mouvement d'hommes contribua à une grande extension du mal. Il faut ajouter à ces causes la misère et la désolation qui régnèrent dans une partie de l'Europe à la fin de l'Empire Romain envahi par l'irruption des barbares, l'abandon des cultures, de l'industrie, la dégradation des villes, des villages et tous les désordres qui s'ensuivirent. Le terrain n'était que trop bien préparé : la maladie se développa et se répandit dans toute la France.

On sait le grand nombre de maladreries fondées à cette époque par la charité publique ou privée, et on a souvent rappelé qu'à la fin du règne de Louis VIII, il y en avait plus de *deux mille* dans les pays soumis à la Couronne. Pourtant dans le Languedoc, et en particulier dans la région qui nous occupe, elles ne paraissent pas avoir été nombreuses. Ce n'était pas comme dans le Dauphiné où d'après A. Prudhomme (1) elles jalonnaient les grandes routes de

1. A. Prudhomme, *Etudes historiques sur l'Assistance publique à Grenoble avant la Révolution*. Grenoble, librairie dauphinoise. Falque et Félix Perrin, 1898.

deux lieues en deux lieues. Sur la grande voie de communication qui à travers le Bas-Languedoc unissait le Bassin de la Garonne à la mer Méditerranée, nous n'en connaissons que quatre : celles de Toulouse, de Castelnaudary, de Carcassonne et de Narbonne.

La maladrerie de Carcassonne, la seule qui nous intéresse, paraît être de fondation assez ancienne, mais comme la plupart des léproseries son origine est inconnue.

La tradition rapporte qu'elle avait appartenu tout d'abord aux *chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, ordre hospitalier fondé après la prise de la Ville sainte en 1113 et dont les commanderies étaient surtout nombreuses dans le midi de la France. Si le fait rapporté est exact, elle aurait été fondée dans la première moitié du XII^e^ siècle, au moment même où s'organisait un peu partout la lutte contre la terrible maladie.

Notre opinion est tout autre, et nous croyons que son origine est plus ancienne et qu'il faut attribuer sa construction au *Chapitre cathédral de la Cité*. Cet hôpital est en effet mentionné dans ses archives (1), tandis qu'aucun document ne parle des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

D'un autre côté cet ordre religieux qui prit plus tard le nom d'ordre de Rhodes et de Malte, s'est

---

1. Registre manuscrit. Archives du Chapitre cathédral, année 1269. Document cité p. 15.

consacré surtout aux soins des pèlerins. Ses établissements hospitaliers distincts de ses commanderies sont en très petit nombre et Lallemand (1) croit même qu'il n'existe en France que celui de Toulouse).

Nous avons vu au début de cet ouvrage que la léproserie était citée dans un acte de 1269, qui énumère les hôpitaux de la ville et nous apprend que sa chapelle était consacrée à sainte Marie-Madeleine. Un document plus ancien nous parle d'elle en 1262 et nous dit qu'elle obtint à cette époque des enquêteurs du roi une indemnité pour la perte d'un champ. Voici ce document :

« Nobili viro... Arnaudus Vasco, procurator domus leprosorum Carcassone, dicit quod in quodam campo ejusdem domus est edificata pars novi burgi Carcassone, unde petit satisfieri sibi de valore dicti campi quem estimat trigenta libras. Verum cum nos secundum formam inquisitionis nostre ipsam leprosariam invenimus ad petita esse restituendam, vobis mandamus, quatenus predicte leprosarie ad estimationem honorum de predictis recompensationem idoneam faciatis, vel per episcopum Carcassone qui totam plateam in qua sedet novus burgus tenetur garentire d. Rege, eo quod ab ipso d. Rege rem majoris valoris expermutatione dicitur habuisse, ipsi leprosarie emendam congruam fieri procuretis. Datum anno domini M°CC° LX°, II. — Mense aprili (2). »

---

1. *Histoire de la Charité*, par L. Lallemand ; Al. Picard et fils éditeurs, Paris.

2. Devic et Vaissette, *Histoire générale de Languedoc*, t. VII. Enquêteurs royaux. Assises de 1259-1262.

La maladrerie fut surtout prospère aux XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles, mais à partir du XVI^e^ siècle, la lèpre diminuant partout, cet établissement commença à se vider. On supprima le chapelain qui y était attaché et la chapelle fut annexée en 1631 à la cure de Villemoustaussou ; *François Rives, recteur de cette paroisse, fut chargé de la desservir* (1). Quelques années plus tard la maison cessa d'exister et au mois d'octobre 1696 tous ses biens furent réunis à l'Hôpital-Général.

Les maladreries se composaient en général d'un corps de logis suffisamment éloigné des habitations, favorablement exposé au midi et arrosé par les eaux d'un petit ruisseau ; ce corps de logis était occupé par certains malades privilégiés. A côté se trouvait une chapelle et un cimetière exclusivement réservés aux lépreux. Derrière l'habitation principale, une cour et le puits bénit par le prêtre. Les malades les plus pauvres étaient logés dans les cabanes construites exprès par chaque nouveau venu et éparpillées sur le versant d'une colline en partie entourée de murs ; à chacune de ces maisonnettes était joint un petit espace de terrain que le lépreux cultivait de ses mains (2).

De tout cela il ne reste aujourd'hui aucun vestige. Nous savons cependant que la maladrerie était située à quelque distance de la *Trivalle haute* et de la

---

1. Registre de l'église de Villemoustaussou, année 1631.
2. *Dictionnaire de Médecine* de Dechambre.

métairie du Claux, aujourd'hui détruite, sur le grand chemin de Carcassonne à Trèbes, actuellement chemin de Berriac. Elle était assise sur les bords d'un petit ruisseau qui a gardé pendant longtemps le nom de *ruisseau de la Malautié*, ce qui signifie ruisseau de la Maladie en dialecte carcassonnais. Elle étaient entourée de terres labourables qui s'étendaient de part et d'autre de la route et qui étaient exploitées par les lépreux en état de travailler. Ils y élevaient des bestiaux, mais seulement pour leur consommation, car il était sévèrement interdit aux bouchers des villes de leur en acheter.

Ces terres avaient une supercifie de *14 setérées* (1) ; *Elles furent vendues moyennant une rente annuelle de 85 livres à M. Lepelletier qui possédait la métairie du Claux* (*Acte du 15 janvier 1771*) (2).

Nous avous vu que la chapelle était consacrée à sainte Madeleine. Tous les ans, le lundi de la Pentecôte, depuis que la Maladrerie était inhabitée, le Chapitre cathédral pour remplir l'objet d'une fondation respectable par son antiquité, s'y rendait en procession, et, après y avoir célébré la messe, il retournait à son église. La chapelle menaçant ruine, le 7 mai 1679 à la suite d'une délibération, on résolut d'acquitter la fondation dans la cathédrale même à la chapelle de tous les saints et le clergé se contenta

---

1. La Setérée de 3.600 cannes carrées : 1 hectare, 14 ares 65 centiares.
2. Mahul, *Cartulaire*, t. VI.

seulement de faire une procession avec absoute jusqu'au *Préau* ou *Pradel* hors de la porte de la Cité. La chapelle fut démolie et on en apercevait encore quelques vestiges sur les bords de la route en 1744 (1).

La maison était dirigée par un procureur; c'était en 1259 un nommé Arnaud Vasco. Il devait prendre les intérêts de l'établissement, le gérer sagement et rendre compte de sa gestion aux autorités qui l'avaient nommé. Il avait droit à l'obéissance du personnel et des administrés. Ce personnel se composait de frères et de sœurs (*fratres et sorores leprosorum*) ; c'étaient des âmes dévouées qui réunies en confréries analogues à celles qui desservaient les Maisons-Dieu, se consacraient par des vœux temporaires au service des lépreux.

Qu'elle était la vie intérieure dans cette maison et quels soins les malades y recevaient-ils ? Il nous est difficile de nous étendre sur cette question faute de renseignements. L'admission des lépreux devait se faire comme dans les autres maladreries, avec examen médical par les médecins et les chirurgiens barbiers et cérémonie religieuse.

Une fois entré dans l'hôpital, le sort du lépreux n'était pas identique à celui du prisonnier comme on pourrait le croire. Dans le Languedoc et en particulier dans le diocèse de Carcassonne, il jouissait d'une certaine liberté. La règle qui ordonnait au

1. Mahul, *Cartulaire*, t. VI.

ladre de se mettre pour demander l'aumône dans une loge située sur le bord de la route et d'où, à l'aide de *cliquettes*, il pouvait attirer l'attention des passants; n'était pas appliquée. Les ladres, du moins au début, pouvaient sortir de leur établissement, se promener dans la campagne et même pénétrer dans la ville. Ils pouvaient se marier entr'eux ou avec des malades des maisons de Castelnaudary, de Toulouse, de Narbonne et même d'autres lieux.

Cette liberté ne dura pas. En 1321, la population de Carcassonne était à peine remise de la sérieuse alarme causée par l'arrivée des *Pastoureaux*, que des rumeurs sinistres, un de ces bruits populaires qui naissent on ne sait comment, furent répandues dans la ville. Une maladie contagieuse fit de nombreuses victimes dans la contrée, et les lépreux dont le nombre était considérable à cette époque, furent accusés d'avoir empoisonné les puits, les fontaines et même les rivières avec une drogue composée de sang, d'urine, d'herbe et d'une hostie, le tout séché et pulvérisé.

Il y avait plusieurs versions de ce complot. Certains racontaient que les Juifs, outrés des mauvais traitements que leur avaient faits subir les Pastoureaux, avaient engagé les lépreux à accomplir ce projet décidé depuis fort longtemps. D'autres, que le roi mahométan de Grenade voulait détruire la chrétienté par l'intermédiaire des Juifs; mais ceux-ci suspects aux chrétiens et ne pouvant pas accomplir cet acte eux-mêmes, s'étaient servi des lépreux, à qui

ils avaient offert de grosses sommes d'argent. Les lépreux séduits par l'argent, et désireux de changer leur condition, avaient tenu quatre assemblées générales où avaient siégé les délégués de toutes les léproseries; ils voulaient à leur tour devenir les maîtres de ceux qui n'étaient pas malades et s'emparer de leurs terres.

Il est inutile de dire que tous ces bruits étaient sans fondement ; cependant grâce à la torture, on obtint plusieurs aveux.

La persécution éclata vers la fête de Saint Jean-Baptiste, tous les lépreux furent enveloppés dans une terrible proscription et sans attendre les ordres du roi de France, Philippe le Long, on en fit périr un grand nombre dans les tourments qu'on faisait subir à ceux qui étaient accusés de sorcellerie. Le roi approuva cet act et donna l'ordre d'exécuter les plus coupables de ceux qui restaient. Les lépreux convaincus, hommes ou femmes furent brûlés vifs, seulement pour les femmes enceintes on attendit après l'accouchement. Les autres ladres qui n'avaient pas avoué, furent condamnés à une *clôture perpétuelle, les hommes séparés des femmes* (Ordonnances de Ch. IV. au Sénéchal de Carcassonne, juillet 1322) (1).

Quant au Juifs, qui étaient accusés de complicité avec les lépreux, ils furent traqués comme des bêtes

---

1. Devic et Vaissette, *Histoire générale de Languedoc.*

fauves, plusieurs furent brûlés vifs à Carcassonne, d'autres furent bannis.

La maladrerie devint ainsi une sorte de prison, mais le lépreux fut isolé complètement à partir de ce moment, et cette mesure s'étant généralisée dans toute la France, contribua pour une large part à la disparition de la maladie, qui devint tellement rare au XVII^e^ siècle, que la plupart des léproseries, étaient vides ou habitées par d'autres gens que des lépreux.

Cette persécution fut heureusement la seule qu'eurent à subir ces malheureux dans le diocèse de Carcassonne ; les mesures sévères s'atténuèrent peu à peu et au commencement du XVIII^e^ siècle les ladres qui restaient, étaient d'après Mahul autorisés à se marier entr'eux et jouissaient d'une certaine liberté.

HOPITAL SAINT-JACQUES

La ville de Carcassonne se trouvait sur une des voies les plus fréquentées de France, la route qui réunit l'océan Atlantique à la mer Méditerranée ; elle voyait passer sous ses murs de nombreux pèlerins se rendant aux sanctuaires vénérés de l'Espagne et principalement à *Saint-Jacques de Compostelle*. En général ces pèlerins étaient peu fortunés et avaient besoin d'aide et d'assistance le long des chemins ; aussi vers le commencement du XIV^e^ siècle, les consuls de Carcassonne décidèrent de construire un asile pour leur donner l'hospitalité. Ils fondèrent l'hôpital Saint-Jacques et quelque temps après ils obtinrent de Philippe le Long une *charte d'amortissement* moyennant un *cens de quatre sols huit deniers tournois*.

Voici cette charte :

« Philippus etc... Notum facimus universis tam presentibus quam futuris, quod nos considerantes actencius zelum pietatem et fervorem devotionis, quibus dilecti et fideles nostri cives mercatores Carcassonenses succensi cupiunt ut asserunt in burgo Carcassone quoddam hospitale Sancti Jachobi construere, ubi pauperes peregrini de perigrinatione

Sancti Jachobi ad terras proprias redeuntes et per locum predictum transitum facientes et alii pauperes et infirmi recipi et refici valeant et cantative tractari, cum non sit, nec fuerit in loco predicto certus locus ad pium usum hujus modi deputatus, considerantes étiam exparte fidelitatis et devotionis constantiam quam ad nos et precessores nostros hactenus jugiter habuerunt, ipsorum supplitionibus favorabiliter inclinati, ipsis ut quoddam hospicium seu quandam domum que fuisse dicitur Marqueti Graciani, sitam in burgo predicto, in opus hospitalis predicti cum omnibus pertinentiis suis convertere valeant, aut in domo predicta dictum hospitale possint construere vel fundare, vel alias profundatione et consecratione hospitalis predicti disponere et ordinere valeant de cadem pro ut fabrice dicti hospitalis videbitur expedire, concessimus et concedimus de grata speciali. Volentes specialites concedentes eisdem, quod hospicium seu domus predicta ipsis quos ad regendum hospitale predictum contingit de cetero deputari, remaneat perpeto ad opus hospitalis ejusdem sine coactione dictam domum vendendi aut extra manum suam ponendi vel nobis aut successoribus nostris exinde aliquam financiam faciendi, retento tamen nobis et heredibus nostris censu IIII^{or} solidorum et VIII^{o} denariorum Turonensium, quos nomine census percipimus annuatim in et super hospicio supradicto, salvo etiam in aliis jure nostro et jure quolibet alieno. Quod ut firmum et stabile perseveret presentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum. Actum Parisius anno Domini M^{o} CCC^{o} XVI^{o} meuse februarii. Per Dominum regem J. Amenis (1). »

---

1. Archives nationales, JJ 53, n^{o} 33.

Nous avons tenu à reproduire cette charte, car elle prouve d'une façon irréfutable que *l'hôpital Saint-Jacques existait dès 1316 et qu'il n'a pas été construit comme l'affirment plusieurs historiens* (1) *en 1348 par Isabelle de Levis.*

Cet établissement fut comblé de toutes sortes de faveurs par le roi Philippe VI. Celui-ci en 1335 remit aux confrères de Saint-Jacques un *cens annuel de deux sous et un denier* qu'ils lui devaient (2).

Deux ans plus tard, il leur permit d'acquérir jusqu'à *dix livres tournois de rente* dans les fiefs et arrière-fiefs tenus par lui, pour contribuer à la dotation d'une chapellenie qu'ils venaient de fonder (3).

Cet hôpital resta longtemps un des plus considérables de la ville. La popularité dont jouissait le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle, que la piété des fidèles assimilait à ceux de Rome et de Jérusalem explique cette importance. C'était une sorte d'hôtellerie gratuite où les pèlerins sans ressources réparaient leurs forces pendant quelques jours avant de reprendre leur pieux voyage.

Comme tous les hôpitaux destinés aux voyageurs, il était bâti dans la banlieue de la ville, hors des remparts. C'était une situation tout à fait favorable, car à ces époques malheureuses, les villes fermaient de bonne heure leurs portes, laissant le voyageur

---

1. Cros-Mayrevieille, opuscule cité ; Mahul, *Cartulaire*, t. VI, p. 509 ; Vaissette, *Hist. Lang.*, t. IV, p. 267.
2. Archives nationales, JJ 69, n° 265.
3. Archives nationales, JJ 71, n° 25.

attardé chercher en vain un asile. A Carcassonne, le passant était sûr de trouver à n'importe quelle heure, un gîte pour la nuit ; l'asile était bien en vue sur les bords de la route et tout à côte du pont de pierre qui unissait la Ville-Basse à la Cité.

Au début, comme l'indique la charte de Philippe le Long, l'hôpital était uniquement réservé aux pèlerins et aux personnes sans ressources et malades qui avaient besoin de repos et de soins ; mais au XVII[e] siècle les pèlerins étant de plus en plus rares, on eut l'idée d'y construire des cellules pour enfermer les fous. Ce fait est mentionné dans les registres de l'Hôtel de Ville à la date du 26 octobre 1651 et plus tard dans des lettres patentes du mois de septembre 1759 où on leur donne le nom de *petites maisons.*

Chacune de ces cellules, comme nous l'indique le manuscrit, prenait jour du côté du levant, par une fenêtre grillagée qui donnait sur la rivière. Les aliénés arrêtés sur la voie publique, y étaient enfermés séparément et gardés s'ils étaient indigents jusqu'à leur guérison ou leur mort ; ceux qui étaient d'une famille aisée, étaient habituellement retirés.

Bien que les soins médicaux fussent nuls, la société songeant uniquement à se protéger, on remarquait cependant un léger progrès dans la façon dont étaient traités les aliénés, ils n'étaient plus confondus avec les malfaiteurs et les femmes prostituées, et entassés dans les mêmes prisons qu'eux. On commençait à les considérer comme des malades et non comme des

possédés ou des sorciers ; on ne les soignait pas encore, mais on ne les maltraitait plus.

Ces loges ainsi que l'hôpital Saint-Jacques dont elles formaient une dépendance, fonctionnèrent jusqu'à la Révolution. L'établissement recevait toujours des pèlerins et ceux-ci en 1789 avaient encore l'habitude de se rendre en procession le jour de la Fête-Dieu de l'hôpital à la chapelle Saint-Jacques de l'église Saint-Vincent.

HOPITAL NOTRE-DAME DU BOUT DU PONT

Quelques temps après la fondation de l'hôpital Saint-Jacques, de généreux particuliers, poussés par la foi religieuse et l'amour du prochain, décidèrent de créer dans la Ville-Basse un hôpital de malades.

Ils se réunirent en confrérie qui prit le nom de confrérie de Notre-Dame et en 1319 ils achetèrent pour y installer l'hôpital, une maison sise dans la rue Saint-Michel près du pont de Pierre. Cette maison fut payée *140 sous tournois* et l'acte de vente fut passé chez Me Auter héritier de Raymond Capelle, notaire de Carcassonne. Le roi de France approuva l'achat de cette maison et l'amortit en mai 1322 (1).

Ainsi fut créé le premier Hôtel-Dieu de Carcassonne ; on l'appela *Notre-Dame du bout du pont*. Ce fut pendant plusieurs siècles l'établissement hospitalier le plus considérable de la ville. Il était situé comme son nom l'indique à l'entrée du pont de Pierre, le Pont-Vieux actuel, devant lui, s'étendait un terrain vaste et uni planté d'arbres, ce qui fait

1. Lettre de Ch.le-Bel. Archives nationales JJ 61. p. 30.

qu'il avait vue directement sur la Ville-Basse. Le lieu était donc des mieux choisis au point de vue hygiénique ; l'hôpital était hors de la ville dans un lieu aéré et sur les bords de la rivière ce qui permettait d'expulser au loin les résidus de toute nature.

Il possédait une petite chapelle consacrée à Notre-Dame et qui existe encore aujourd'hui sous le nom de *Notre-Dame de la Santé*. Cette modeste chapelle qui nous rappelle de si lointains souvenirs, est le seul reste de cet hôpital dont Carcassonne fut fière pendant trois siècles. Les bâtiments ont été démolis et sur leur emplacement, s'élève aujourd'hui la *Maternité*.

Les débuts de l'hôpital Notre-Dame du bout du pont furent des plus modestes, mais sa prospérité augmenta rapidement, car tout Carcassonne s'intéressa à lui et les dons affluèrent. La petite église elle-même, richement ornée, concurrença les paroisses voisines et le jour de la fête qui correspondait avec celle de l'Annonciation, si nous en croyons un document de mars 1435 rapporté par Mahul, les fidèles étaient si nombreux que la chapelle était trop petite pour les recevoir tous. On fut obligé ce jour-là de célébrer la messe dans une des paroisses de la Ville-Basse ; mais la veille avant les complies et le jour même de la fête avant la grand'messe, les deux paroisses réunies se rendaient en procession au petit oratoire.

Notre-Dame du bout du pont était un *Hôtel-Dieu*, c'est-à-dire qu'il était créé spécialement pour les malades. Les infirmes, les blessés, les vieillards, les

enfants trouvés, les femmes enceintes y étaient aussi acceptés, quant aux voyageurs et aux pèlerins, on ne les recevait qu'accessoirement et d'ailleurs l'hôpital Saint-Jacques qui leur était destiné était à quelques pas.

Quels soins y recevaient les malades ? Aucun document ne nous a permis de répondre à cette question intéressante ; tout ce que nous savons, c'est que la maison les soignait et les nourrissait jusqu'à leur guérison ou leur décès et tout en soignant les infirmités de leur corps, elle se préoccupait de guérir les maladies de leur âme. Elle pratiquait les sept œuvres de la miséricorde telles que les concevait le moyen âge : *Esurientes pascere* ; *potare sitientes* ; *hospitio excipere advenas ; vestire nudos ; ægros curare ; liberare captivos ; sapelire mortuos.*

Pour remplir cette mission l'hôpital ne disposait au début que d'une petite maison achetée à un particulier et affectée aussitôt à la réception des malades. Ce n'est que dans la suite, à mesure que les dons affluèrent que de nouveaux bâtiments purent être contruits.

L'hôpital fonctionnait depuis peu de temps, lorsqu'en 1347 une terrible épidémie de peste fit son apparition dans la contrée. L'Hôtel-Dieu reçut-il des pestiférés ? C'est peu probable, car à cette époque on éloignait des Maisons-Dieu les malheureux atteints d'affections contagieuses et le pestiféré que tout le monde fuyait devait en être chassé plus que tout autre. La terrible maladie ayant désolé le Languedoc

plusieurs fois en très peu de temps, un riche Carcassonnais, Jean Saix, par testament déposé chez M. Arnaud Taranelli, légua à l'hôpital en 1527 la somme de *4.000 livres* pour être employée à la construction de *bâtiments d'isolement pour les pestiférés*. A partir de ce moment l'hôpital Notre-Dame du bout du pont put donc recueillir ces malheureux, mais il est peu probable comme nous le verrons en étudiant la peste que, vu l'intensité des épidémies, ce pavillon d'isolement ait été d'un grand secours.

En 1686 Notre-Dame du bout du pont fut réuni à l'Hôpital-Général ; *les lettres patentes* du roi confirmatives de cette réunion sont de 1688 et elles furent enregistrées l'année suivante par le parlement de Toulouse. Enfin quelques années plus tard, les consuls de Carcassonne trouvèrent l'hôpital trop petit et décident de construire un autre établissement. *L'Hôtel-Dieu* actuel fut commencé (1723) et peu après, les malades de Notre-Dame du bout du pont y furent transportés.

LA PESTE A CARCASSONNE (1)

Le chapitre consacré à l'hôpital Notre-Dame du bout du pont serait incomplet, si nous n'y ajoutions un rapide historique des épidémies de peste qui ont sévi sur la ville de Carcassonne et l'exposé des mesures que prenait en ces terribles circonstances l'administration consulaire pour prévenir ou pour combattre le fléau.

Sous la plume des chroniqueurs, presque toutes les maladies qui pendant le moyen âge dépeuplèrent l'Europe, ont reçu le nom de peste. En réalité sous ce nom était compris non seulement la peste à bubon, mais la plupart des maladies épidémiques contagieuses et infectieuses connues de nos jours.

1° Principaux ouvrages consultés :

Devic et Vaissette, *Histoire générale de Languedoc* ; Prudhomme, *Etudes historiques sur l Assistance publique à Grenoble* ; Fédie, *Histoire de Carcassonne* ; A. Franklin, *la Vie privée d'autrefois. Les médecins.* 1892 ; Dr A. Derodé. *Précis des principales épidémies observées en France*, 1832 ; Dr Laval, *Des grandes épidémies qui ont régné à Nîmes depuis le VI^e siècle.* Nîmes 1876 ; Dr Peghoux, *Sur les épidémies qui ont ravagé l'Auvergne, Clermont-Ferrand,* 1835 ; Boudet et Grand. *Etud., hist. sur les épidémies de peste en Haute-Auvergne (XIV^e-XVIII^e siècles),* 1902 ; A. Philipe, *Histoire de la peste noire* (1346-1350) ; *Dictionnaire de médecine de Dechambre.*

Celles-ci mal soignées et trouvant un terrain favorable à leur évolution s'étendaient et se multipliaient rapidement. « En effet, partout des marais stagnants; des cités entourées de hautes murailles ; bordées de fossés profonds aux eaux croupissantes. A l'intérieur, maisons basses et malsaines, cimetières près des lieux habités, inhumations faites sans souci de l'hygiène sous les dalles des églises ; populations entassées, surtout en temps de guerre (1) ».

Tout cela favorisait l'éclosion et la dissémination de ces maladies qui suivaient habituellement deux autres grands fléaux de l'humanité, la guerre et la famine.

Les premières épidémies de peste signalées dans la région, furent celles de 582 et de 584. Nous savons qu'elles firent de nombreuses victimes à Narbonne, mais il est probable, quoique nous n'ayons aucun renseignement, que Carcassonne voisin de 30 kilomètres à peine eut aussi à en souffrir.

En 1258 une nouvelle invasion de la maladie qui désola la province, semble avoir fait peu de mal à Carcassonne.

En 1347 elle fit de nouveau son apparition dans le royaume, précédée par une cruelle famine dans la province de Languedoc. La maladie avait été apportée du Levant en Italie d'où elle passa à Avignon et de là en Languedoc. D'après Devic et Vaissette, elle agit avec tant de fureur qu'elle ne laissa en plusieurs

1. Lallemand, *Hist. de la charité*, t. III, p. 18.

endroits que la dixième partie des habitants. Voici d'autre part ce qu'en dit la traduction de la *petite chronique manuscrite de France ou de Saint-Denis.* « *Item en celuy an, fu une mortalité de gens en Provence et en Languedoc venue des parties de Lombardie et d'Oultremer, si très grant qu'il n'y demoura pas la sixième partie du peuple et dura en ces parties de la Langue d'Oc qui sont au royaume de France par huit mois et plus* ».

Ce fut peut-être la plus terrible épidémie qu'eut a supporter la province. Le fléau se découvrit à Carcassonne au commencement du carême de l'année 1347 et dura jusqu'à la Pentecôte.

La ville qui avait déjà souffert l'année précédente d'une forte inondation de l'Aude et qui avait épuisé ses ressources pour payer de nombreux subsides afin de concourir à la défense contre les Anglais, dut s'imposer de dures privations. Elle paya un large tribut à cette terrible maladie qui laissa après elle bien des deuils et des misères. Les Cordeliers qui étaient assez nombreux à cette époque, moururent tous, et dans un petit village voisin de Carcassonne, Montolieu, le cimetière n'était pas assez grand pour contenir tous les cadavres. La population effrayée, sachant qu'aucun remède n'avait d'efficacité, s'enfuyait au loin, et d'ailleurs à cette époque nous savons que les médecins eux-mêmes, se laissaient quelquefois entraîner et abandonnaient leurs malades. Claudiac qui « afin d'éviter l'infamie n'ose s'absenter » le déclare en ces termes: « *La peste fut inutile et hon-*

tense pour les médecins, d'autant qu'ils n'osaient visiter les malades de peur d'être infectés ; et quand ils les visitoient n'y faisoient gueres et ne gagnaient rien ; car tous les malades mouroient ». Heureusement des dévouements surgirent : l'évêque de Carcassonne *Gaucelin Degean*, distribua tous ses revenus pour le soulagement des pauvres et les communautés religieuses se dévouèrent au soin des malades que tout le monde abandonnait. Parmi eux, les pères Jacobins se signalèrent principalement. Ils allaient tous les jours en procession assister les mourants et ensevelir les morts. Ils n'échapèrent pas à la contagion ; ils furent attaqués à leur tour et 40 d'entr'eux en moururent.

On ne savait à quoi attribuer cette terrible maladie. Certains disaient que Dieu punissait le luxe des vêtements, la rapacité et la cruauté des gens de guerre ; d'autres accusaient les juifs ces malheureux boucs émissaires de toutes les calamités publiques, d'avoir renouvelé les crimes dont on les avait accusés quelques années auparavant et d'avoir empoisonné les fontaines. Tous s'entendaient pour exercer sur eux de terribles vengeances car s'ils n'étaient pas coupables, c'était toujours œuvre méritoire de les massacrer, pour racheter les péchés.

Des mendiants furent arrêtés dans la région, on les disait porteurs de poudres suspectes pour empoisonner l'eau et ils avaient été payés par les Anglais. On les condamna à mort et on les fit périr au milieu des supplices les plus affreux. Cinq furent exécutés à

Carcassonne, quatre à Narbonne et deux à Lagrasse. Ils furent tenaillés, écartelés et enfin brûlés.

Cependant quelques hommes de science, prétendaient que la maladie était due à la conjonction de deux planètes ; c'étais l'avis de la « Faculté de médecine de Paris qui, consultée l'année suivante par le roi, répondit que l'origine éloignée et première de la cruelle épidémie était due aux constellations célestes. *Dicamus igitus quod remota causa et primeria istius pestilentiæ fuit et est aliqua constellatio celestis.* Aristote ne l'enseigne-t-il pas dans son livre sur les éléments où il dit que la mortalité, les dépopulations du pays proviennent de la conjonction de deux astres Saturne et Jupiter (1) ». Se basant sur ces idées, un poète de Montpellier, Simon de Covin, composa un poème dans lequel il attribue la maladie à l'influence néfaste du Soleil et de Saturne.

Que fit-on pour combattre l'épidémie ? Tout le monde savait que la maladie était contagieuse et que lorsqu'une personne était atteinte dans une maison toutes les autres tombaient malades en quelques jours, aussi les immeubles infectés étaient signalés et soigneusement évités.

Les remèdes conseillés étaient de peu d'importance, les médecins recommandaient l'isolement des malades, l'usage d'une eau irréprochable, purifiée avec des aromates, l'air pur, les viandes légères, le bon vin, l'exemption de fatigues et de soucis. Ces

---

1. Lallemand, *Histoire de la Charité*, t. III, p. 24.

conseils étaient généralement suivis, mais on avait recours surtout aux prières, aux cérémonies religieuses et aux processions. La superstition et le fanatisme donnèrent même naissance à une secte mystique appelée *les flagellants*. Ceux-ci se promenaient à moitié nus dans les villes et les campagnes, se frappant les épaules à coups de courroies garnies d'aiguilllons de fer pour effacer, disaient-ils, les péchés du monde. La secte eut peu d'adhérents à Carcassonne. Le Saint-Siège qui déjà s'était élevé contre le massacre des juifs, fut hostile à cette débauche de mysticisme. Il frappa d'anathème et excommunia les flagellants. L'Evêque de Carcassonne de son côté avec le Chapitre et le clergé régulier exécutèrent les ordres qu'ils avaient reçus du Souverain Pontife ; ils s'opposèrent avec la plus grande énergie à ces exercices de fanatisme et grâce à l'esprit sage et modéré de la population, les flagellants n'eurent pour théâtre ni la Ville-Basse, ni la Cité, ni la contrée dont elles formaient le centre.

Après cette terrible épidémie Carcassonne paraît avoir vécu en paix jusqu'en 1557. Les historiens cependant ont signalé la peste dans le Languedoc de 1450 à 1459. Elle aurait fait périr le tiers des habitants, il est probable que l'épidémie épargna Carcassonne ou n'y causa que peu de mal.

La peste de 1557, fut signalée au mois d'octobre dans la Cité et ses faubourgs, elle y fit 500 victimes. De là elle passa dans la Ville-Basse qu'elle ravagea en mai 1558 ; le nombre des décès s'éleva à 2.000.

L'hôpital Notre-Dame du bout du Pont qui venait d'être doté de bâtiments d'isolement, ne put pas suffire à sa tâche. La peste faisait trop de victimes les habitants suivant les conseils des médecins s'enfuirent hors de la ville et le Conseil général fut autorisé par le roi à s'assembler dans une autre ville du diocèse ; il choisit Conques. Henri II d'ailleurs, touché des malheurs de Carcassonne, lui accorda exemption de taille pendant dix ans.

En 1564 Carcassonne fut de nouveau atteinte par la peste pendant trois mois. Il y eut beaucoup de victimes, mais en nombre moins grand qu'auparavant. Sur 600 personnes soignées en grande partie dans hôpitaux, il n'en mourut que la moitié.

La maladie fit encore son apparition pendant les guerres fratricides entre la Cité et la Ville-Basse. Elle commença le 22 octobre 1591 dans la rue de la Vieille-Mercy, où deux femmes de Villemoustausson qui s'y étaient réfugiées moururent en peu de temps. Les Consuls cette fois ne se laissèrent pas entraîner par la peur générale et organisèrent aussitôt des mesures de salubrité. « On commença de chasser de la ville tous les étrangers et gens sans aveu : on en fit une recherche exacte dans toutes les maisons ; tous les pauvres furent enfermés dans un endroit et secourus au dépens de la ville. Pour empêcher que la contagion qui était en la Cité, n'augmentât celle de la ville on ferma la porte du pont, après en avoir obtenu le consentement du vicomte de Mirepoix qui en avait la garde... Enfin pour prévenir que les corps de ceux

qui étaient morts de la peste ne la continuassent dans la ville, il fut statué qu'ils seraient portés aux chapelles de Sainte-Croix et de Saint-Martial et que pour cet effet la porte des Carmes qui avait été murée pendant la guerre serait ouverte (1) ».

Pour la première fois la ville désigna un médecin qui fut chargé de soigner uniquement les pestiférés. Le choix tomba sur un certain Pogas à qui on adjoignit deux aides ; on leur accorda à chacun une indemnité de 240 livres (2) par mois.

Cette somme était énorme pour l'époque et Lallemand nous apprend que dans la plupart des villes du royaume quoique bien payés ils recevaient moins qu'à Carcassonne. A Angers vers la même époque (1583) ils touchaient 150 livres par mois ; A Villefranche (1630) 40 livres par mois).

Si les médecins étaient si bien rémunérés pendant les épidémies. C'est que leur recrutement était difficile. Ils devaient abandonner leur clientèle pour vivre au milieu des pestiférés. Il leur était défendu d'avoir commerce avec les personnes saines pendant la durée de l'épidémie et six semaines après ; leur femme, leurs serviteurs et leurs domestiques étaient astreints aux mêmes obligations, défense leur était faite d'aller aux boucheries et aux tavernes, une punition corporelle et une amende leur était infligées

---

1. Bourges, *Histoire ecclésiastique et civile de la ville et du diocèse de Carcassonne*, Paris 1741, p. 402.
2. Bourges, p. 402.

en cas de non-observation de ces règlements. Enfin, il leur était expressément défendu de recevoir des honoraires : « *est défendu aux dits chirurgiens d'exiger aucune récompense des malades, à peine d'estre punis : et si quelqu'un leur veut donner gratuitement quelque chose, ce ne sera qu'après la guérison ou pour la recommandation qu'en fera ledit malade au Révérend Père après la mort* (1) ».

Nous voyons donc que la situation des médecins était peu enviable et ceci explique la forte indemnité qu'ils recevaient.

Grâce à toutes les mesures prises à Carcassonne, la maladie disparut rapidement, mais pour revenir quelques années plus tard.

Elle apparut en 1629 et fit 1770 victimes, puis deux ans après en 1631 vers le mois d'août. Les Consuls firent prendre de nouvelles précautions ; on visita tous les habitants de la ville et comme il y en avait 600 de malades, ordre fut donné au restant de la population d'évacuer Carcassonne et de se loger dans les environs sous la tente ou dans les villages voisins. Il ne resta dans la ville avec les malades que les médecins et le personnel pour les soigner et parmi eux les pères capucins, qui se signalèrent particulièrement : les officiers du présidial se retirèrent à Trèbes. Par ce moyen énergique on arrêta la conta-

1. Lallemand, *Hist. de la Charité*, tome IV, p. 96, d'après l'Ordre publié à Lyon.

gion et de plus on évita la famine qui avait suivi les autres épidémies.

La peste revint encore à Carcassonne en 1653 mais ce fut pour la dernière fois ; les mesures de protection devenaient plus efficaces, la maladie diminuait et s'éteignait.

On croyait toujours à l'influence néfaste des constellations, mais le praticien parvenait à mieux discerner le caractère particulier des diverses maladies épidémiques. Cependant la multitude des remèdes montrait le peu de valeur qu'ils avaient. On préconisait comme mesure préventive d'avoir un bon régime, d'user surtout de viande rotie, d'éviter les fruits, de ne se livrer à des excès d'aucun genre et de mener une vie tranquille exempte de mélancolie ; avec cela, il fallait porter des habits de soie, de treillis ou de drap à tissu serré, sans poils faire matin et soir des fumigations dans sa chambre, et au dehors avoir toujours dans ses mains une éponge imbibée de vinaigre ou une pomme odoriférante piquée de grains de musc.

L'isolement se faisait d'une façon tout à fait sévère dans le lazaret ou la propre maison du malade, chez les personnes aisées « Les portes extérieures se trouvent fermées au moyen de cadenas, défense absolue de sortir, de se montrer aux fenêtres donnant sur la rue, il faut les tenir fermées » (1). Les médecins étaient mieux protégés depuis quelque temps ils utilisaient

1. Lallemand, *Hist. de la Charité*, t. IV, p. 104.

un vêtement protecteur qui se composaient de gants, d'une tunique de cuir ou de maroquin du Levant et d'un masque avec nez en forme de bec garni de parfums et de matières balsaniques. La lutte contre le fléau avait fait un grand pas et à ce propos nous sommes heureux de constater que la ville de Carcassonne n'était pas restée en arrière, elle avait été une des premières à posséder un hôpital d'isolement pour ses malades, tandis que la plupart des autres villes employaient le moyen inhumain et primitif de les mettre dans des huttes et des cabanes où ils étaient exposés à toutes les intempéries. Malheureusement la violenee des épidémies rendit cet hôpital insuffisant, les consuls n'hésitèrent pas alors comme nous l'avons vu à ordonner des mesures d'hygiène sévères et ainsi disparut pour toujours cette maladie tant redoutée.

HOPITAUX SECONDAIRES ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES

Les établissements que nous venons d'étudier, n'étaient pas les seuls à se partager la charité dans la ville de Carcassonne. A côté d'eux il existait au XIVe siècle trois petits hôpitaux, qui bien qu'ayant des ressources fort modestes eurent cependant leur heure de prospérité et contribuèrent pendant quelques années au soulagement de la misère. C'était : *l'hôpital Saint Nicolas*, *l'hôpital Sainte-Croix et l'hôpital de la Conception de la Vierge*.

L'hôpital Saint-Nicalas était le plus important des trois. Certains auteurs, racontent qu'il avait été fondé en même temps que la Ville-Basse ; nous ne possédons aucune preuve de ce fait. D'après des renseignements trouvés dans les Archives départementales, nous savons qu'il existait en 1447 et était desservi à cette époque, pour le spirituel, par un prêtre ayant le titre de prieur. Il était construit à côté de l'hôpital Sainte-Croix dont il n'était séparé que par la rue traverse de la Reille, allant à la rue Saint-Jean. Fondé probablement par quelques riches bourgeois, ou par une corparation, ses ressources étaient

modiques et il ne put résister aux guerres civiles qui appauvrirent Carcassonne. N'ayant plus de malades depuis longtemps, l'hôpital fut fermé et ses ressources furent adjugées à Notre-Dame du bout du pont, par sentance du Sénéchal de Carcassonne en date du 1er octobre 1527.

Le second établissement, l'*hôpital Sainte-Croix* fut fondé par une confrérie établie dans l'église Saint-Vincent de la Ville Basse. Les plus anciens titres qui la mentionnent remontent à 1398. Cette confrérie avait pour objet la vénération d'un fragment de la vraie Croix que l'on conservait dans cette église ; elle obtint de nombreuses indulgences tant des papes que des légats et des évêques et connut une longue prospérité.

Vers la fin du XIVe siècle, elle fonda l'hôpital Sainte-Croix qu'elle construisit en face de l'Eglise Saint-Vincent dans la rue du même nom.

En 1669 la confrérie fut réorganisée et dotée de nouveau, mais à partir de ce moment la prospérité de l'hôpital diminua peu à peu et en 1679 il ne fonctionnait déjà plus et les chambres étaient louées aux différents pauvres de la ville moyennant une légère redevance.

En 1582 la maison fut affermée et en 1696 on la réunit à l'Hôpital-Général (1).

L'hôpital de la Conception de la Vierge, fut fondé par la Confrérie du même nom. Cette dernière avait

---

1. Arch. Nationales. S. 4835, dossier Hôp. Sainte-Croix.

été créée par Pierre de la Palu seigneur de Varambon, ancien sénéchal de Carcassonne. Elle fut autorisée en 1342 par le roi de France, qui en même temps lui accorda la permission de construire un hôpital (1). Celui ci s'établit près de l'Aude au bout du pont de Pierre dans le voisinage de Notre-Dame du bout du pont et de Saint-Jacques.

Cette maison peu importante, ne renfermant que quelques lits, eut une durée éphémère ; elle n'a laissé aucune trace dans l'histoire de Carcassonne et *avec Devic et Vaissette, nous sommes les seuls à la signaler.*

Pour compléter ce chapitre, nous devons encore énumérer certains établissements qui, sans être des hôpitaux, ont contribué cependant à soulager les malheureux, et ont rendu de grands services à la population de Carcassonne. Parmi eux, il nous faut d'abord nommer la *Maison des Filles repenties.*

Cet asile fut fondé en 1321 sur l'initiative de quelques familles de la ville. Il était dirigé par des sœurs hospitalières dont la supérieure prenait le titre de *Priorissa sororum repentinarum* et abritait les filles de mauvaise vie désireuses de renoncer aux désordres passés pour mener une existence d'honnêteté et de repentir. Il fit beaucoup de bien dans la ville de Carcassonne.

Nous ne devons pas oublier les *chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem* qui possédaient deux comman-

---

1. Arch. Nationales, JJ. 74, n° 15.

deries dans la ville : celle de *Saint-Antoine* et celle de *Sainte-Eulalie*. Ils y donnaient la charité aux passants et recueillaient même ceux qui souffraient. Une de ces maisons, la commanderie de Saint-Antoine possédait un petit hôpital qui est cité dans deux documents rapportés par Mahul (1).

Enfin pour terminer, nous devons nommer l'œuvre de *la Miséricorde* fondé vers 1680 et qui était une sorte de bureau de bienfaisance dirigé par les dames de la ville. Cette œuvre fut transformée plus tard en 1739 et devint le *Bureau de charité*.

---

1. Mahul, *Cartulaire et Archives de l'Ancien diocèse de Carcassonne*, t. VI, p. 467 et 468.

HOPITAL-GÉNÉRAL

Nous avons vu dans les chapitres précédents, que les hôpitaux qui n'avaient pas disparu à la fin du XVII[e] siècle furent rattachés à l'Hôpital-Général qui venait d'être fondé. Il nous reste maintenant à étudier cet établissement depuis sa création jusqu'en 1723 date à laquelle nous avons arrêté cette étude car elle correspond avec la construction de l'Hôtel-Dieu actuel à une nouvelle période de l'histoire de l'Assistance publique à Carcassonne.

Durant les XV[e], XVI[e], et XVII[e] siècles, la misère avait augmenté en France dans de grandes proportions ; les causes en étaient : les guerres étrangères et surtout les luttes intestines qui entraînaient la dévastation et la ruine du pays. Aussi le nombre des mendiants étant devenu excessif vers la fin du XVII[e] siècle, Louis XIV voyant que tous les édits de ses prédécesseurs n'avaient aucun résultat, résolut de faire enfermer tous les pauvres dans des hôpitaux spéciaux afin « *d'oster la mendicité et l'oisiveté et d'empescher tous les désordres qui viennent de ces deux sources, establir des manufactures, porter les pauvres à la crainte de Dieu et à une vie plus ré-*

glée, faire de bons artisans, de bons citoyens et de bons chrétiens, et donner une ample moisson à toutes les personnes de piété, pour exercer les œuvres de miséricorde dans ces lieux charitables, et travailler à leur propre sanctification en procurant le salut aux autres » (1).

Louis XIV créa ainsi l'*Hôpital-Général de Paris* (2) (1656-1657) et manifesta le désir de voir les grandes villes du royaume suivre cette exemple. Aussi le 6 mars 1674 l'évêque de Carcassonne ayant reçu une lettre de M. Daguesseau, intendant de la province, fit convoquer les consuls à la Cité pour leur faire part des désirs du roi. Ceux-ci, après avoir pris connaissance de la lettre, répondirent que « depuis plusieurs siècles on avait au bout du pont un hôpital où les vues de Sa Majesté étaient remplies » et que dans quelques temps ou aurait un « *Hôtel de Charité* » qui ne laisserait rien à désirer (3). On s'était mis en effet à construire un asile pour les pauvres comme c'est mentionné dans le *registre des délibérations du Conseil municipal* à la date du jeudi 7 mars 1686 et cet ouvrage se trouvait si fort avancé qu'il était presque en état de recevoir ses nouveaux habitants. Il ne restait plus qu'à nommer les directeurs au nombre de 14, qui tous pris parmi

---

1. *L'Hospital-Général Charitable*, chez Ch. Savreux, Paris 1652.

2. Le roi affecte à cette institution, la Salpêtrière, Bicêtre, la Grande et la petite Pitié, le refuge du faubourg Saint-Victor, l'hôpital Scipion, la maison de la Savonnerie, etc.

3. Registre des délibérations municipales.

les notables de la ville, devaient de concert avec l'évêque, les vicaires généraux, les curés de la Ville-Basse, le juge mage, le procureur du roi et les consuls directeurs-nés, administrer l'établissement nouveau avec zèle, dévouement et charité.

C'est Louis-Joseph de Grignan, évêque de Carcassonne, qui choisit les premiers directeurs et ceux-ci, le surlendemain de leur nomination, se rendirent avec les consuls en chaperon et le juge-mage chez l'évêque (1) pour le remercier au nom de toute la population de tout ce qu'il avait fait pour l'établissement du nouvel hôpital.

Il fut décidé dans cette entrevue « qu'à l'exception des directeurs-nés, dorénavant tous se placeraient selon le hasard et comme ils se trouveraient au fur et à mesure de leur entrée dans le lieu des délibérations. On ne reconnaissait à personne le droit de s'élever au dessus des autres. Ne formaient-ils pas d'ailleurs une assemblée de chrétiens dont l'humilité devient le véritable caractère ? ».

« Le P. Chamand assistait à cette première séance.

Sur ses conseils, on donna à chacun des directeurs son emploi. Quant à M. de Grignan, bien que d'après le procès-verbal, il fût par son caractère le surintendant de tous les directeurs, néanmoins il voulut s'offrir pour être le directeur des passants,

---

1. Arch. de l'Hôp. Génér. Registre des délibérations.

ce qui est l'emploi le plus pénible et celui qui demande le plus d'attachement » (1).

Pour se créer des ressources, on décida de faire tous les premiers dimanches du mois une quête dans la ville et les directeurs se partagèrent cette besogne. Comme le produit n'était pas assez élevé, on l'étendit plus tard à tout le diocèse.

L'évêque se chargea encore de faire venir des sœurs grises pour soigner les pauvres de l'hôpital et en attendant que la chapelle fut construite, il chargea l'aumônier de Notre-Dame du bout du pont du service de la maison.

Au mois d'octobre 1687 Louis XIV délivra en faveur de la nouvelle fondation des *lettres patentes* (2) qui furent enregistrées au parlement de Toulouse le 4 mars 1689. Le roi déclarait qu'il voulait être le conservateur et le protecteur de l'hôpital, sans cependant que celui-ci relevat de la Grande Aumônerie de France, et comme il fallait une « *direction éclairée* » et une « *administration exacte* », il nommait président du bureau l'évêque et en son absence son vicaire général. Il accordait en même temps les privilèges les plus nombreux et les plus étendus à l'œuvre naissante. Il lui attribuait la moitié du produit des amendes de police perçues dans la ville ; il l'autorisait à mettre des troncs dans les

---

1. L. Charpentier, *Un évêque de l'ancien régime*. Chez Sueur-Chassang, Arras-Paris, 1899,

2. Archives de l'Hôpital Général.

carrefours, dans les magasins et dans les églises avec la permission de l'évêque. Il l'exemptait du droit de guerre, l'autorisait à vendre de la viande pendant le carême, à créer des manufactures, etc.

Malgré cela, l'hôpital eut dans ses débuts peu de ressources et ne se soutint que grâce aux dons des personnes charitables, au produit du travail des malades et à la bienfaisance de M. de Grignan. Il parvint cependant à fournir à une dépense annuelle assez forte et en 1723 au moment de la construction de l'Hôtel-Dieu il pouvait recevoir environ 600 personnes à savoir : *les pauvres de tout sexe et de tout âge* ; *les enfants trouvés* ; *les femmes et les filles de mauvaise vie*.

CONCLUSIONS

Nous avons cru faire œuvre utile, en retraçant depuis les origines (1629), jusqu'aux premières années du XVIII^e^ siècle (1723), l'histoire souvent confuse de l'Assistance publique à Carcassonne, histoire qui malgré son importance, n'avait pas encore été écrite jusqu'à ce jour.

Nous avons donc étudié séparément les anciens hôpitaux de la ville. Nous les avons vu naître, grandir, puis disparaître une fois leur tâche remplie.

Nous avons vu d'abord les trois premiers établissements dont les origines malgré toutes nos recherches n'ont pu être établies, et qui existaient bien avant la fondation de la Ville-Basse (1247) : l'hôpital Saint-Eloi, le seul qu'a possédé dans ses murs, l'antique cité ; l'hôpital des Pauvres, refuge de tous les mendiants pendant quatre siècles ; la maladrerie de la Madeleine qui abritait les lépreux, ces parias du moyen âge.

Nous avons ensuite décrit dans la nouvelle ville, l'asile des pèlerins et des voyageurs, l'hôpital Saint-Jacques dont nous avons établi l'existence en 1316, alors que plusieurs historiens le croient fondé en

1348. A propos de cette dernière maison, nous avons fait connaître un point intéressant : l'adjonction en 1651 de loges destinées à recevoir des aliénés.

L'ancienne Maison-Dieu, l'hôpital Notre-Dame du bout du pont, qui fut un des premiers en France à posséder un pavillon d'isolement pour les pestiférés, a fait ensuite l'objet de notre étude, et nous l'avons complétée en faisant un récit des grandes épidémies de peste et des moyens employés pour combattre le fléau.

Enfin dans les derniers chapitres, nous avons passé en revue tous les hôpitaux secondaires et autres maisons charitables de cette époque : Saint-Nicolas, Sainte-Croix, l'hôpital de la conception de la Vierge, la Maison des Filles repenties, les commanderies de Sainte-Eulalie et de Saint-Antoine, l'œuvre de la Miséricorde et nous avons terminé cet ouvrage par l'histoire des premières années de l'Hôpital-Général, auquel furent réunies toutes les maisons qui existaient encore à la fin du XVII^e^ siècle.

Quelques faits importants se dégagent de cette étude :

1° *La multiplicité des établissements dans une petite ville de province.*

2° *Le rôle particulier attribué à chaque maison dans le soulagement de l'infortune* : l'hôpital des Pauvres, et plus tard l'Hôpital-Général, uniquement réservés aux mendiants, aux vagabonds, aux orphe-

lins, etc. ; la maladrerie aux lépreux ; l'hôpital Saint-Jacques aux pèlerins, aux voyageurs et aux aliénés ; l'hôpital Notre-Dame du bout du pont aux malades.

3° *L'importance accordée à l'isolement* : isolement des lépreux et des pestiférés qui nous montre que les moyens employés étaient aussi sévères que ceux de notre époque.

4° *Les efforts faits de tout temps pour supprimer le vagabondage et la mendicité, et qui n'ont pas encore abouti* : création d'un hôpital des Pauvres et plus tard d'un Hôpital-Général.

5° *Le rôle presque exclusif de l'initiative privée, pendant plusieurs siècles, dans les fondations charitables.* Sauf l'hôpital Saint-Jacques créé par les consuls et l'Hôpital-Général dû à l'intervention de l'autorité royale, tous les autres établissements que nous avons étudiés, ont été fondés par le clergé, par des confréries, ou par des particuliers, et ont vécu uniquement de dons et d'aumônes.

Ainsi dans l'histoire de la Charité avant la Révolution, Carcassonne s'est signalée parmi les villes de province par le nombre, la diversité, et l'organisation de ses hôpitaux.

Nous devions donc entreprendre cette étude, pour faire revivre ce passé dont il ne subsiste que quelques vestiges, et pour rendre hommage aux senti-

ments charitables de la population carcassonnaise qui a toujours prodigué au moyen âge comme aujourd'hui, son dévouement et ses sacrifices pour venir en aide aux malheureux.

Vu : le Président de la thèse,
VAQUEZ

Vu : Le Doyen
ROGER

Vu et permis d'imprimer
Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris
L. POINCARÉ

Imp. de la Faculté de Médecine, 15, rue Racine, Paris — 5022-19

12

THÈSE

POUR LE

DOCTORAT EN MÉDECINE